



COMMISSION PARITAIRE D'INTERPRETATION ET DE NEGOCIATION

Procès-Verbal – Mardi 25 novembre 2014

Présents : Jean-François REYMOND (S.N.B – Directeur)
Yann BARBITCH (S.N.B.)
Romuald PALAO (Avocat-Conseil du S.N.B)
José RUIZ (S.C.B. – Président)
Philippe BROSSARD (S.C.B. - Conseil)
Gérard LE MAITRE (Avocat - Conseil de l'U.C.P.B.)
Fabien MANEUF (UCPB – Directeur)
Florence PEYER (Avocate - Conseil de la L.N.B.)
Margaux SABATHIER (L.N.B-Juriste)

Excusés : Olivier MOLINA (L.N.B. –Responsable Juridique)

Jean-François REYMOND, représentant du SNB en qualité de Directeur, ouvre la séance.

Les membres de la Commission Paritaire souhaite se recueillir quelques minutes à la mémoire de Mr Jean Marcel GEIGER.

1.- Validation du Procès-Verbal de la réunion du 18 juin 2014 et du 14 octobre 2014 :

Après relecture du projet de PV de la réunion du 18 juin 2014, les partenaires sociaux s'accordent sur les modifications et suppressions suivantes :

- Point 2 D) relatif à la mise en place de l'avenant 4 (partie Entraîneur) : 2^{ème} paragraphe à supprimer comme suit « ~~José RUIZ exprime d'entrée son appréhension sur la légalité du premier paragraphe du nouvel article 1 tel qu'il est rédigé.~~ »

Point 2 D) relatif à la mise en place de l'avenant 4 (partie Entraîneur) : 3^{ème} paragraphe à modifier comme suit : « Une discussion s'ouvre entre José RUIZ et Fabien MANEUF sur le sens qu'ont voulu donner les partenaires sociaux à cet article, ~~mais aussi sur la nécessité d'inscrire ou non la possibilité d'un CDI pour les entraîneurs de centre de formation.~~ »

Point 2 D) relatif à la mise en place de l'avenant 4 (partie Entraîneurs) : 5^{ème} paragraphe à modifier et compléter comme suit : « José RUIZ en s'appuyant sur un cahier des charges du Ministère soutient qu'il faut également inscrire dans le règlement la possibilité de proposer aux entraîneurs **un contrat à temps plein** ~~un CDI.~~ »

Point 2 D) relatif à la mise en place de l'avenant 4 (partie Entraîneur) : 7^{ème} paragraphe à supprimer comme suit « ~~A la suite de ce désaccord, José RUIZ~~

~~s'engage à rédiger à nouveau l'article 1 de l'avenant 4 et à le présenter aux membres pour validation à la prochaine Commission. »~~

Après relecture du projet de PV de la réunion du 14 Octobre 2014, les partenaires sociaux s'accordent sur les modifications et suppressions suivantes :

- Point 2 relatif aux contrats à temps partiel des assistants de PRO A : 2^{ème} paragraphe à compléter comme suit : « Possibilité de recourir au temps partiel pour les assistants en PRO B en fonction **des situations de pluriactivités.** »
- Point 3 relatif aux questions sur la mise en place de la nouvelle réglementation : 5^{ème} paragraphe à supprimer comme suit : « ~~Dérives constatées sur la signature de certains contrats. Jean François REYMOND explique que le SNB a constaté que certains clubs proposaient un deuxième contrat aux joueurs non transmis à la LNB.~~ »
- Point 4 relatif aux autres thématiques : 4^{ème} paragraphe à modifier comme suit « Non assujettissement du club de l'AS Monaco Basket à la taxe sur la formation professionnelle ~~(cotisation supplémentaire pour le fond social ?)~~ »

Les partenaires sociaux interrogent la LNB pour savoir si le projet de PV de la réunion du 14 octobre a été transmis à la Commission Sportive de la LNB comme cela avait été évoqué en Commission Paritaire.

2.- La mise à l'écart des joueurs des entraînements collectifs :

Jean-François REYMOND alerte les membres de la Commission sur les situations conflictuelles existantes suite à la mise à l'écart des joueurs des entraînements collectifs ;

Il souligne que cette pratique est présente dans plusieurs clubs depuis le début de saison : STB LE HAVRE, AS MONACO, SPO ROUEN.

Fabien MANEUF revient sur la situation du joueur Jonathan AKA avec le club du STB LE HAVRE.

Le S.N.B souhaite faire un point sur ce sujet pour que les partenaires sociaux prennent conscience des situations.

3.- Les congés de Noël :

José RUIZ souhaite revenir sur l'historique de la mise en place de l'avenant sur la trêve et évoque que des discussions ont eu lieu entre le S.C.B et le Président de la LNB pour mettre en place celui-ci.

Jean-François REYMOND explique que cet avenant sur la trêve à la Convention Collective a été voté au cours de la réunion du Comité Directeur du 24 novembre 2014.

Après discussion, les partenaires sociaux estiment qu'il serait utile que la Commission Paritaire soit systématiquement consultée sur le calendrier et sur la période de trêve pour éviter ce genre de problème ;

Florence PEYER précise que la trêve à cette période de la saison était une volonté des joueurs ;

Jean-François REYMOND ajoute qu'il y a une urgence sur ce sujet pour préparer au mieux la saison prochaine ;

Le S.N.B rappelle qu'il faut protéger la santé des joueurs, le nombre de matchs entre Noël et le jour de l'an ne peut être supérieur à 3 car sinon la fréquence est trop importante ;

Florence PEYER suggère une modification des textes avec une période de trêve autre que la période de Noël ;

Suite aux discussions, les partenaires sociaux sont d'accord pour la signature de l'avenant sous réserve de l'envoi d'un courrier au Président de LNB.

Les partenaires sociaux conviennent de la rédaction d'un courrier relatif à la période des congés afin d'éviter ce type de situation et pour rappeler la nécessaire consultation de la Commission Paritaire sur les questions portant sur la Convention Collective.

4.- Les délais de contre-expertise médicale (proposition du S.N.B) :

Le S.N.B soumet aux membres de la Commission une proposition d'avenant sur les délais de contre-expertise médicale.

5.- Statut de l'invitation de la DTNB à la prochaine CMP :

Jean-François REYMOND sollicite la LNB pour savoir si Patrick BEESLEY, DTN de la FFBB sera présent lors de la prochaine réunion de la Commission Paritaire le 16 décembre 2014.

A ce jour, la LNB n'a pas eu de retour.

6.- Décisions de la commission contrôle de gestion:

Jean-François REYMOND fait part aux membres des dernières décisions prises par la commission contrôle de gestion ;

7.- Retour de la commission Européenne sur le statut de JFL :

Jean-François REYMOND explique que le sujet du statut de JFL sera abordé lors de la prochaine réunion du Comité Directeur le 19 janvier 2015 ;

José RUIZ demande à la LNB des explications sur la procédure devant la commission Européenne ;

Margaux SABATHIER rappelle les grandes étapes du dossier sur le statut du JFL et de l'état de la procédure devant la commission Européenne.

Jean-François REYMOND ajoute que rien ne peut être décidé tant que nous n'avons pas la décision de la Commission Européenne.

8.- Le problème du temps de travail pour les entraîneurs :

Fabien MANEUF informe le S.C.B que l'U.C.P.B donne son accord pour que l'entraîneur du centre de formation soit à temps plein.

Fabien MANEUF précise que l'avenant n'est pas encore matérialisé et qu'il est probable que celui-ci soit signé lors de la prochaine Commission Paritaire ;

9.- Remplacement d'un entraîneur en cours de saison et minimas de salaires :

Le S.C.B souhaite faire part aux membres de la Commission du cas des entraîneurs coupés en cours de la saison.

José RUIZ informe la Commission que le S.C.B a rendez-vous le 2 décembre 2014 avec le DTN de la FFBB pour discuter du statut de l'Entraîneur.

José RUIZ explique qu'il veut prévoir une disposition pour déroger à la mise en place des minimas de salaires pendant la durée de remplacement.

10.- Un échange sur les positions des partenaires sociaux sur la question du statut du sportif (Commission Karaquillo):

Romuald PALAO fait passer aux membres de la Commission une note de contribution de la FNASS sur la question du statut du sportif ;

11.- Questions diverses :

Jean François REYMOND fait part aux membres de la Commission de la validation à l'unanimité par le Comité Directeur de la LNB du croisement de fichiers ;

Le S.N.B informe que ce croisement de fichiers peut également concerner les entraîneurs, les kinés, les médecins, etc.

L'ordre du jour étant épuisé, Jean-François REYMOND lève la séance et donne rendez-vous à chacun(e) le 16 décembre 2014.